

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 13 février 2023

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;
M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absent excusé

M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD)

Absents

M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN
Mme Mélanie HERVE

* * * * *

La séance est ouverte à 19h00 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022 ;

Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2023, sur la présentation qui en est faite par Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE. Le rapport de présentation de ce Débat sera annexé au présent compte-rendu et apposé sur les panneaux d'affichage de la Mairie ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, avant le vote du Budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Adopte à l'unanimité la délibération demandant une subvention au Département du Calvados au titre des amendes de police pour l'année 2023, dans le cadre d'une partie du projet d'aménagement et de développement durable de la Commune ;

Adopte à l'unanimité la délibération demandant la contractualisation sur 2 ans (2023 et 2024) de l'Aide aux petites communes rurales (APCR +), sollicitée auprès du Département pour le projets d'aménagement et de développement durable de la Commune ;

Adopte à l'unanimité la délibération approuvant l'adhésion de la Commune de Mondeville au Syndicat départemental d'énergies du Calvados (SDEC) ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- Point sur l'activité de N.C.P.A : M.le Maire indique que la Conférence des Maires qui vient de se réunir, mais également les Commissions Déchets et Finances, se sont penchées sur la question du financement du ramassage et du traitement des ordures ménagères, dont le budget a du mal désormais à être équilibré. N.C.P.A envisage, en plus d'une réflexion générale entreprise sur la gestion de cette compétence et l'amélioration du tri, d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, afin de continuer à rendre un service de qualité. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'en matière de tri, Beuvron est plutôt vertueux, même si des améliorations peuvent encore être apportées ;

- Point sur l'avancement du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune : la Mairie continue de travailler sur le projet, en liaison avec le Département, mais aussi la Communauté de communes (pour la partie assainissement) et le Syndicat de Beaufour-Druval (pour l'eau potable). Une prochaine réunion de travail mi-mars permettra d'arrêter définitivement les grands axes du projet, lequel sera soumis au début du printemps au Conseil municipal, après une réunion de la commission mixte Elus-habitants puis une seconde réunion publique ;
- Dans le cadre de ce Projet, il est prévu la création d'un chemin rural dans les Couloux : dans la perspective de réaliser ces travaux rapidement (si possible avant le mois de mai), un premier devis a été demandé, qui s'élève à environ 52 000 HT. D'autres devis vont être demandés. C'est notamment dans cette perspective que la Commune sollicite le Département au titre des amendes de police en 2023 ;
- M. le Maire indique que des mesures doivent être prises avant le début de la saison touristique pour améliorer l'environnement et la propreté aux abords de l'ancienne gare, de la halle aux marchandises et de l'aire de camping-cars :
S'agissant des abords de la halle aux marchandises, la Mairie a commencé depuis 2 semaines à débroussailler la zone ; une fois terminé, elle sera déblayée, tout ce qui l'encombre sera évacué à la déchetterie, puis elle sera aplani de telle manière qu'un ou deux coups de broyeur annuel permette de la maintenir propre et bien entretenue ;
S'agissant des abords de l'ancienne gare, M. le Maire demande aux locataires de les débarrasser de tous les encombrants qui les rendent très sales et nuisent à l'esthétique et à l'entretien de cette zone, pourtant visible par tous les visiteurs et les camping-cars qui viennent à cet endroit. M. le Maire insiste sur le fait qu'il va falloir régler ce problème rapidement et humainement, que ce soit avec ou sans l'accord des intéressés ;
S'agissant enfin des abords de l'aire des camping-cars, une réflexion va être menée avec N.C.P.A sur le local poubelles, dans le souci de le rendre plus esthétique et propre ;
- M. le Maire confirme l'installation d'un radar pédagogique rue du Presbytère : ce radar ne nécessitera pas de raccordement électrique car il sera alimenté par une batterie solaire. De ce fait, il envisage qu'il puisse être utilisé principalement rue du Presbytère mais aussi, en cas de besoin, être déplacé provisoirement à un autre endroit du village. Il indique que le prix se situe entre 1 500 et 1 800 € ;
- A la suite des audits énergétiques que la Commune a fait réaliser par le SDEC sur certains bâtiments communaux (l'Espace des métiers d'art, y compris le "Rail à l'école" ; le Bar-PMU), un programme de travaux va être élaboré, pour lequel un phasage dans le temps sera proposé : réfection de l'isolation des plafonds et des murs, réfection de l'électricité et des huisseries ... L'espace occupé par le "Rail à l'école" devra être débarrassé le temps des travaux ;
- M. le Maire signale un problème survenu dans la facturation des dépenses d'électricité à l'Espace des métiers d'art : il s'avère que M. Marc CHAZELLE, en tant qu'occupant de cet Espace, s'est aperçu qu'il réglait également l'électricité pour l'atelier de Sylvie Duforêt et "le Rail à l'école", ceux-ci ne disposant pas d'un compteur individualisé. De ce fait, il a dû se résoudre à couper l'électricité de ces 2 locaux, le temps qu'il dispose d'un décompte individuel. M. le Maire indique qu'il est donc inexact de dire, comme certains ont pu le faire, que c'est la Mairie qui a décidé de couper l'électricité notamment du local d'exposition de trains
- M. le Maire signale un problème concernant la cuve à fuel du restaurant Le Pavé d'Auge, qui ne fonctionne plus. Parmi les solutions envisagées, le changement pour une cuve moins importante mais aux normes et pouvant accueillir du bio-fuel semble la meilleure. Le Conseil municipal sera tenu informé des solutions proposées et de leur coût avant qu'une décision soit prise
- Communication sur les aides départementales aux particuliers pour les projets de rénovation énergétique et d'isolation, mises en place depuis novembre dernier, pour permettre aux Calvadosiens de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Le Site du Département permet d'avoir plus de renseignements sur le sujet (<https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/aide-pour-ameliorer-lefficaci-2.html>)
- M. le Maire donne quelques informations sur les mesures de bouclier tarifaire et d'amortisseur tarifaire pour les TPE pour lutter contre les hausses du tarif de l'énergie ;

- Dates 2023 des animations de la Commune : la Fête des Géraniums aura lieu le dimanche 7 mai. La brocante devrait pouvoir se tenir le dimanche 6 août, dans les mêmes conditions qu'en 2022. La Fête du Cidre se déroulera le dimanche 15 octobre. D'autres manifestations (comme la Nuit romantique) devraient s'intercaler entre ces manifestations traditionnelles de notre Village

La séance est levée à 19h45

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Secrétaire de séance